

ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)

27 et 28 octobre 2022

THÈME DU COLLOQUE
GLOBALISATION, TERRORISME ET SOUVERAINETÉ EN AFRIQUE

Axe 5 : Culture, Langue et Conflits

INFLUENCE PACIFICATRICE DES NORMES PSYCHOLOGIQUES DANS LA GESTION DES
CONFLITS EN AFRIQUE

AMON Angba Martin

Maître de Conférences

Enseignant-Chercheur

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Cote d'Ivoire)

Département de philosophie

amon.martin@yahoo.fr

Résumé

Les relations interhumaines sont marquées de tensions sociopolitiques qui rythment normalement l'histoire des peuples. Vouloir comprendre le conflit et sa gestion, implique une démarche pluridisciplinaire et comparative qui prend en compte les causes sociales objectives. La réflexion sur le sens et la façon dont les individus entendent gérer les conflits, permet de retrouver le corpus juridico-normatif de la cohésion sociale. Le pardon et la justice dans les différentes démarches pré ou post-conflits sauvegardent le corps social fragilisé par une crise. Ce qui exige des normes psychologiques qui restaurent d'abord la victime et, traduisent la volonté des protagonistes de vivre ensemble dans un processus de reconnaissance mutuelle.

Mots clés : Conflit, Frustration, Pardon, Psychologie, Réconciliation

Abstract

Interhuman relations are marked by socio-political tensions that normally punctuate the history of peoples. Wanting to understand the conflict and its management implies a multidisciplinary and comparative approach that takes into account objective social causes. Reflection on the meaning and the way in which individuals intend to manage conflicts, makes it possible to find the juridico-normative corpus of social cohesion. Forgiveness and justice in the various pre- or post-conflict approaches safeguard the social body weakened by a crisis. This requires psychological standards that first restore the victim and reflect the will of the protagonists to live together in a process of mutual recognition.

Keywords: Conflict, Frustration, Forgiveness, Psychology, Reconciliation

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Introduction

La résurgence des conflits en Afrique et en Europe, nous amène à re-penser et à re-panser nos paradigmes de gestion des conflits. C'est dans ce contexte que s'inscrit ma présente communication. Mais, il convient d'appréhender la sémantique de la norme avant d'analyser son impact sur la société. Selon H. Kelsen (1996, p.2.), « la norme désigne une prescription ou un ordre [...]. La signification d'un acte, qui est dirigé vers le comportement d'autrui ». D'autres normes sont définies à partir de valeurs d'échelle. Dans une approche psychosociale, une norme renvoie à une régularité dans la conduite adoptée par un ensemble de personnes dans une situation donnée. Elle implique une approche psychothérapeutique, c'est-à-dire : comment interroger et guérir les affects sources de tension sociale car la vie psychologique fait intervenir des médiations culturelles porteuses de charges pacificatrices. En effet, l'inflation du besoin de se connaître psychologiquement, exige de mettre en œuvre des moyens de coexistence pacifique où sont traitées les questions existentielles afin de parvenir à la paix et à la stabilité sociétale. La question décisive est de savoir comment gérer ces conflits qui gangrènent la stabilité sociale. Ce qui pose la problématique des normes psychologiques dans la gouvernance des conflits et de la violence en vue de consolider la stabilité sociétale. Notre analyse se structure en trois étapes : d'abord les causes psychosociales des conflits, ensuite l'influence pacificatrice des normes psychologiques dans la résolution des conflits en Afrique et enfin la justice transitionnelle dans la réconciliation.

1. Les causes psychologiques et sociales des conflits

Il est nécessaire de revenir aux sources des conflits, car si nous ne pouvons pas comprendre la causalité, nous ne pouvons anticiper.

1.1. Causes psychologiques : la notion de frustration relative au conflit et à la violence

La crise renvoie à la mise en cause de l'ordre et des normes qui régissent la vie collective. Elle est liée à des difficultés que connaissent l'État ou les institutions, ou qui résultent d'une détérioration de la situation économique d'une nation. Elle est en outre, pense M. Wieviorka (2004, p. 147), une situation « de dérèglement limité ou généralisé, de la désorganisation, de dysfonctionnements, de blocages interdisant à de trop nombreux individus l'accès aux valeurs légitimes » qui fondent la vie en société. Quant à la frustration, l'appréhension de cette notion doit être pensée comme relative, et en fonction des références des acteurs qui en éprouvent le sentiment. La frustration, dans la conception du Bourbon que rapporte ici M. Wieviorka, (2004, p.149), « ramène des rapports sociaux à l'idée d'une relation concurrentielle entre offre et demande d'un bien pour des individus socialement et culturellement situés, elle implique la compétition pour un bien ». Il y a un lien nécessaire entre frustration et violence. Le but que M. Wieviorka, (2004, p.149) lui assigne est que « l'existence de la frustration mène toujours à une forme ou une agression ». C'est un phénomène psychodramatique.

Dollard fut un précurseur dans l'introduction de la psychanalyse au sein des sciences sociales américaines. La violence est la réponse systématique du frustré qui passe dès lors à l'agression. C'est donc ce qui explique la théorie de frustration-agression. La frustration relative chez M. Wieviorka (2004, p. 151), correspond, « à une vision libérale qui, la limite, ramène les rapports sociaux à l'image du marché ». C'est une privation totale, liée à une domination sans faille du marché. Les valeurs sociétales ainsi que les contrôles sociaux et l'ordre politique sont sous l'emprise du pouvoir de l'argent.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Les explosions émeutières, notamment révolutionnaires, correspondent à la non-satisfaction de souhaits, de désirs et d'aspirations. Davies James opte pour une démarche, note M. Wieviorka (2004, p. 151), « plus psychologique dans laquelle l'unité de l'analyse est l'individu ». Le constat poursuit M. Wieviorka (2004, p. 151), est que « les processus mentaux liés à la frustration et à l'agression sont universels et fondamentalement les mêmes pour tous ». On s'aperçoit que l'engrenage de la violence peut résulter de l'accumulation de frustrations de ou des individus. C'est bien à partir de cette idée que M. Wieviorka (2004, p.152), révèle que « la source primaire de la capacité des hommes à être violents réside dans le mécanisme de la frustration-agression ». Ce pouvoir de détruire l'autre a une dimension psychologique dont les effets néfastes sont considérables dans la société. Ce sentiment est de plus en plus manifeste dans une société mondiale marquée par l'individualisme et l'indifférence à l'égard de l'autre.

1.2. Causes sociales : l'État et le grand désordre politique

Certains signaux d'alerte précoce permettent d'avertir qu'une situation, dans un pays donné, évolue dangereusement vers un conflit ouvert. Les causes du grand désordre politique les plus importantes que relève J. Semelin, (2005, p. 576) sont : « la multiplication de discours incendiaires émanant d'intellectuels, développement de média de la haine, marginalisation croissante d'un groupe donné, dénonciation publique d'une double figure de l'ennemi intérieur et extérieur, etc. ». À cette liste non exhaustive, s'ajoute une cause systémique et englobante avec le marché mondialisé.

Ce sont les causes sociales et culturelles induites par la mondialisation que dénonce M. Wieviorka, (2004, p. 50), car elle « renforcerait les inégalités, fragiliserait les identités et pousserait certaines d'entre elles au repli communautaire ou à la rétraction nationaliste, et d'autres ou mêmes à la radicalité et à l'agressivité ». La société capitaliste voit émerger la société politique. Le passage à cette société qui est bien souvent une jungle mais aussi virtuellement une société civile, traduit la prise en considération de l'intérêt public, pour tous les acteurs sociaux, de vivre ensemble malgré tout en entretenant désormais d'intérêts publics concurrents des intérêts privés. L'idée de la République à laquelle s'adosse le bien commun et qui se rapporte au peuple, devient le point focal de tous les conflits. La tension des relations humaines sont dues, de l'analyse de D. Maugeness (2005, p. 50), au fait que « chacun de son côté [poursuit], la satisfaction de leurs intérêts privés, soit pour les défendre soit pour les étendre ». On voit bien que les mutations opérées par le marché mondial, font que les fondations et la construction de sociétés démocratiquement modernes, sont fragiles et déjà défaillantes, surtout en Afrique où privé et public se confondent très souvent.

1.3. La montée des identités et la désinstitutionalisation

La bestialisation de l'ennemi est en effet un indice très important du possible déclenchement d'un conflit ou de la violence contre lui. Les noms de chose ou « d'animaux servent aussi à marquer l'hostilité que nous éprouvons à l'égard de tel ou tel. L'un des inconvénients, dit J. Semelin (2005, p. 71-72), est que « la guerre est d'ailleurs productrice de ce genre de métaphores entre les soldats qui ainsi se persuadent de ne pas tuer des hommes. [...] Le massacre procède d'une déshumanisation préalable des victimes ». L'incapacité des pouvoirs politiques à éviter à leurs populations respectives, voire souvent encourage de tel phénomène, rend sa gestion plus complexe et le retour à la normalité socio-politique difficile. Avant la mondialisation, on assistait déjà à l'accroissement des inégalités entre ethnies en Afrique. Dans de nombreux pays, un certain nombre de professions sont dévolues à telle ou telle ethnie, selon une hiérarchie proche d'un système de castes. L'instrumentalisation ethnique, est perçue par M. Kauffmann

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

(2006, p. 210) comme le terreau de l'implosion sociale dans laquelle, « les fonctions les plus nobles, exercées par l'ethnie dominante, assurent généralement le meilleur accès aux ressources économiques ». Bien qu'il n'y ait pas d'identité entre ethnie et classe sociale, force est de reconnaître que l'ethnie influence la classe sociale. Dans les pays comme le Rwanda et le Burundi, les pays colonisateurs se sont souvent appuyés sur une seule ethnie, lui accordant des avantages économiques et politiques substantiels. Dans cette mauvaise pratique sociale, constate M. Kauffmann (2006, p. 210), « les leaders politiques ont instrumentalisé les divisions ethniques préexistantes. [...] La question ethnique a pu être vue comme un thème électoral de repli ». Des discours démagogiques ont tenté de détourner l'attention de l'incapacité des dirigeants à résoudre les problèmes économiques par la recherche de boucs émissaires, souvent une ethnie rivale.

Le dysfonctionnement des États lié à la gestion de l'espace public se heurte à l'essor de religions, à commencer jadis par des croisades chrétiennes et par l'islam, dont la carte ne coïncide pas avec celle des États ou d'un plus vaste ensemble civilisationnel, puisqu'il est présent tout aussi bien en Afrique, en Europe qu'aux États-Unis. Ce qui entraîne, selon M. Wieviorka (2004, p.52), la poussée des identités culturelles liées à des diasporas ou des religions comme l'Islam au sein des sociétés occidentales ». Cette situation conduit à une mondialisation de la violence ou la violence globale, c'est-à-dire à l'essor de ses formes contemporaines, éclatées et faits susceptibles d'être à la fois localisées et planétaires.

1.4. Les progrès de l'individualisme moderne

Le mode de vie de la société capitaliste se reflète dans un égoïsme doublé d'une éviction du sentiment altruiste. La poussée de l'individualisme encourage le conflit, la violence. Elle apparaît comme le seul et meilleur moyen, pourtant lui-même illégitime, pour parvenir à accéder à des fins légitimes. Est-elle aussi, l'expression d'une subjectivité interdite, impossible ou malmenée. Elle procède d'une situation où la personne singulière, privée de la capacité concrète de produire ses propres choix et de se constituer en sujet autonome, renverse cette impossibilité.

Dans ce contexte de conflit, M. Wieviorka (2004, p.67) émet deux hypothèses plausibles qui, sont « peut-être la projection de soi-même jusqu'à la mort éventuelle, ou bien la marque d'une subjectivité malheureuse, le refus de la personne à continuer une existence où elle se sent niée, où elle ne trouve pas sa place ». Le déclin des institutions et la poussée de l'individualisme moderne créent des conditions favorables à plus de conflit en général, du moins à l'essor de certaines formes de violence liées aux difficultés de construction de soi-même comme sujet. Ces conditions rendent la tâche de plus en plus difficile à l'État en tant que pouvoir politique et garant de l'unité sociale et du vivre-ensemble. Par ailleurs, la société de consommation renforce les fragilités personnelles.

2. L'influence pacificatrice des normes psychologiques dans la gestion des conflits et de la violence en Afrique

Parmi ces normes, nous analyserons, la palabre, le pardon, la reconnaissance, la justice dans une dynamique interactive. Et ce, dans la prévention des crises, c'est-à-dire la maîtrise de l'évolution d'un conflit qui pourrait déboucher sur une grave crise régionale ou internationale, et les méthodes de sa résolution.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

2.1. La palabre ou la mise en œuvre d'une norme psycho-communicationnelle africaine

Ce qui devrait préexister dans toute société unifiée, c'est la prévention par la mise en place de cellules de veille et d'anticipation. Les individus peuvent se transformer en véritables acteurs sociaux et devenir les entrepreneurs collectifs de la paix et l'entente mutuelle. C'est dans cette perspective qu'apparaît toute démarche préventive.

Selon sa sémantique, qu'expose J. Semelin (2005, p. 574), « prévention des crises veut dire par-là qu'il s'agit de maîtriser l'évolution d'un conflit qui pourrait déboucher sur une grave crise régionale ou internationale ». La question de la prévention est aussi devenue importante en relation internationale. La démarche de B. B. Ghali (1995, p. 48) est qu'on « discute des signaux d'alerte précoce, de la prévention structurelle, de la diplomatie préventive ». Les conflits étant inhérents à l'histoire des hommes, l'objectif de les prévenir semble d'emblée complexe mais non impossible.

La palabre, cette forme de règlement démocratique primitive est présente dans les communautés précapitalistes où le lien social fortement éprouvé, trouvait toujours une solution dans la force discursive et dialogale de la parole dans un espace public autonome. J.-G. Bidima, (1997, p. 22), définit « la palabre[comme] est le lieu de la parole, pas n'importe laquelle mais de la parole qui induit un changement de comportement ». Or une société stable, repose sur la culture démocratique des citoyens. À ce sujet, J.-G. Bidima (1997) précise l'ontologie de cette démarche endogène :

[La palabre] n'est pas un acte de compréhension [purement] intellectuelle comme on conçoit ordinairement celle-ci ; autant dire, à base d'arguments, de raisons, d'explications tendant à faire saisir ce qu'est la chose envisagée. Elle est une sorte de compréhension implicite et pragmatique. Insertion volontaire et systématique dans un mouvement, un devenir, un certain jeu de forces [de la parole], dont on se propose de développer méthodiquement la puissance. Non acte de compréhension à base d'arguments rationnels (statiques, métaphysiquement « réifiés »). Mais acte de compréhension dynamique, à base d'action et par voie de pénétration à l'intérieur même d'un mouvement que l'on fait sien (p. 22).

Sur cette base, la palabre a le même mode opératoire que la praxis. Car l'essentiel pour le marxisme : c'est l'action qui instruit, c'est l'action qui explique et c'est toujours elle qui fait et défait. La notion d'Être dans la palabre, équivaut à la conscience de soi et de son insertion dans la dynamique que J.-G. Bidima (1997, p. 22) qualifie d'«*espace participatif*». Son caractère démocratique est perceptible dans le mécanisme opérationnel de la parole. La participation de tous à l'élaboration d'une société juste par un réseau des jeux du langage que les politiques appellent dans la civilisation moderne : le dialogue.

L'harmonie fusionnelle des consciences se retrouve dans le respect de l'autre et dans l'acceptation intelligente et volontaire de sa position et, dans le tour de parole qui suit toujours une procédure démocratique immanente. J.-G. Bidima (1997) décrit ce processus démocratique par :

Le tour de parole [qui] ordonne l'agressivité des débats et rappelle le statut de chacun pendant le commerce langagier. Elle implique une obligation (se taire ou prendre la parole à un moment précis), une règle (parler après l'autre), une hiérarchie (certains prennent la parole tandis que d'autres la reçoivent) et des contraintes (il faut observer les règles de bienséance). Le tour de parole manifeste la notion d'ordre. Il signifie pour chaque interlocuteur non seulement son tour et le degré autorisé de violence verbale, mais aussi comment, à travers sa rhétorique, il peut mobiliser le capital affectif de l'assistance. Violence ordonnée et maîtrisée, le tour de parole exorcise tout imprévu dans la palabre.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Grâce à l'alternance, le locuteur potentiel, de construire un rôle et d'anticiper sur sa prochaine prise de parole. Le tour de parole constitue le sujet transitoire. La seule grande interdiction dans la palabre est la monopolisation tant de la parole que de l'espace de parole (p. 22).

On voit bien que la palabre est un paradigme de pacification. La parole est souvent pervertie quand elle trouve dans le commerce des hommes et, pourrait être la négation de tout compromis démocratique fiable. La corruption de l'homme moderne par l'argent, conduit, affirme J.-G. Bidima (1997, p.101), à une « exploitation universelle de l'essence sociale de l'homme ». La préoccupation du politique doit être la sauvegarde du pacte social menacé constamment et faire la promotion de la vie communautaire. À partir de son analyse sociologique, E. Morin (2010, p. 100) montre que « les virulences mythologiques de la nation, de la race, de l'ethnie, du bonheur, et même une religion de salut terrestre ont progressivement parasité la politique. Il s'agit aujourd'hui de récuser tout salut par la politique, celle-ci doit pourtant prendre en charge la sauvegarde et le destin de l'humanité ». Sceller une alliance vitale et désintéressée doit désormais être la préoccupation de tout citoyen. J.-G. Bidima (1997,) remarque que:

Les sujets rentrent dans des rapports divergents au sein d'un même espace politique. De la palabre-consensus on passe à la palabre-aporie qui, en même temps qu'elle exhibe les symboles fondateurs d'une société, met également en scène les malentendus à leur propos. Plutôt qu'harmonie, cette palabre est génératrice de compromis, d'ententes provisoires qui respectent les spécificités et l'altérité [...] Le compromis signifie l'attestation de la promesse... de reprendre la discussion (p. 39).

La palabre sous cet aspect est un paradigme de règlement de conflit universalisable et efficace. Aucune société moderne vouée à la liberté ne peut faire l'économie d'une différence continuée. À cet égard, la palabre sous le signe de l'unité, c'est-à-dire travaillée en permanence par une volonté de coïncidence avec elle-même et avec celle des autres, demeure la voie royale qui conduit non seulement à la disparition du conflit, mais aussi à la réalisation pratique et ontologique de l'Un. Cela invite, recommande M. Abensour, (2004, p. 125) à « distinguer entre une union reposant sur des dissonances le concert et une union despotique, reliant non des citoyens, mais des corps morts ». Marx voit dans l'union, une extinction du conflit qu'il faut ramener à une praxis désaliénante. La distinction de la palabre à l'occidental et de celle à l'africaine, se dégage donc nettement. J.-G. Bidima (1997, p.39), établit une nette distinction entre la nature et les buts de la palabre en ces termes : « la palabre des blancs vise à établir une justice, celle des Noirs cherche à établir l'harmonie et l'unité ». En considérant ces deux fonctions de la palabre, on pourrait conclure que la palabre à l'africain est plus riche, car l'harmonie transcende la justice qu'elle implique mais qu'elle dépasse en produisant la sève nourricière d'une justice radicale.

2.2. La palabre et ses vertus normalisatrices: Le pardon

Il faudrait considérer le pardon comme une norme psycho-normative, car elle permet de ressouder le tissu social. Le pardon est difficile et s'avère complexe dans la pratique, surtout à la suite de conflit et de violence ayant fait des victimes. Mais, il exige un engagement et une volonté qui (re) normalisent et réintègrent. Le pardon implique un processus de reconnaissance mutuelle, ici du bourreau et de la victime dans le cas des conflits. S'inspirant de la définition hégélienne, selon N. Frazer (2011, p. 74) « la reconnaissance désigne une relation réciproque idéale entre des sujets, dans laquelle chacun perçoit l'autre à la fois comme égal et comme séparé de soi ». Mais la reconnaissance renvoie, ici, à la repentance ; le fait de reconnaître sa responsabilité morale et sociale dans un fait. La finalité c'est de se retrouver à nouveau comme des partenaires de la vie communautaire et de faire *tabula rasa* de tout ce qui peut nuire à l'harmonie sociale et à l'unité du corps politique.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Mais la trilogie : justice, vérité et réconciliation implémentée après la crise politique de 2000 en Côte d'Ivoire, est mise sens dessus dessous. Et la responsabilité morale de tous les Ivoiriens est évidente et ne peut incomber au seul commandement du politique. On pourrait donc se rappeler le vieux proverbe chinois dont fait allusion ici T.-T. Mao (1967, p. 344): « il n'est rien de difficile au monde à qui veut s'appliquer à bien faire ». C'est une question d'engagement politique responsable permettant de franchir le mur de la méfiance entretenu par une longue période conflictuelle entre les habitants d'un même pays. Par le pardon, affirme F. Jacques (2000, p. 141), « ce qui s'est désintégré, dissocié devra être ré-associé, réintégré, dans une configuration nouvelle capable de restaurer l'intelligibilité [de la paix] ». C'est dire que la réconciliation est possible si les parties antagoniques, les politiques et l'organe exécutif de ce dialogue acceptent de s'instruire et de se perfectionner à l'art communicationnel afin de parvenir à une reconstruction durable, c'est-à-dire opposer un futur radieux à un passé conflictuel ou de crises, de servitudes, de superstitions et de vengeances.

La palabre exige un consensus expiatoire qui débouche nécessairement sur une fraternité universelle. Ce consensus est un règlement politique intégrant une transcendance positive des crimes politiques, par la magie du logos et le sacrifice du moi à la rencontre de l'autre. L. Soubise (1967, p.159) renchérit sur la fonction de la palabre en disant que « communication profonde, [la palabre], c'est la totalité du champ sémantique ; il englobe le langage, et se situe au plan de la praxis ; il enveloppe la culture et les activités sociales ; [...] la communication avec [l'autre] [...], s'assure la médiation du langage, des images des symboles ; elle trouve l'idée centrale de Hegel, celle d'harmonie [sociale]...». Ce processus communicationnel se réalise dans une sorte de réactivation sincère du vivre-ensemble, car c'est le bien suprême que vise toute communauté. Par analogie chez Aristote (1983, p.36), « c'est celle qu'on appelle la cité ou communauté politique ». Cette union naturelle caractérise le désir de s'accorder l'un à l'autre pour le devenir de l'humanité dans sa riche diversité. Ainsi, pourrait-on dire avec Aristote (1983, p.36) dans le processus de socialisation de la palabre qu'« il est tout d'abord nécessaire que s'unissent les êtres qui ne peuvent être l'un sans l'autre ». Elle est surtout vitale et nécessite tous les moyens pour rendre permanent cette sociabilité. La sauvegarde de la vie en dépend.

La conception aristotélicienne du vivre-ensemble est anthropocentrée et culmine avec la représentation de la nature parfaite de l'homme dans l'échelle des êtres. C'est dans ce contexte du maintien de la vie communautaire primitive que la palabre trouve toute sa légitimité. La palabre est à la fois norme linguistique et juridique, car dans la pensée d'Aristote (1983, p. 41) « la parole existe en vue de manifester l'utile et le nuisible, puis aussi, par voie de conséquence, le juste et l'injuste ». Elle a une fonction de discernement de ce qui est bien pour l'homme. La palabre établit une distinction ontologique des êtres, car selon Aristote (1983, p. 40), « la nature ne fait rien en vain. Et seul parmi les animaux l'homme est doué de parole » ; encore que cette parole doit être utilisée à bon escient pour lui donner toute sa valeur et son efficacité. Le bien commun, celui de vivre-ensemble-malgré-tout possible par le pardon qui consume tout ressentiment.

Il est bel et bien ce qui est en cause dans la gestion quotidienne des conflits et qui constitue la trame la plus commune de la vie sociale. La réconciliation démontre la capacité à trouver la solution qui ramène la paix et la stabilité sociétale. En Afrique, la palabre en tant que juridiction de la parole aboutit à un consensus expiatoire. C'est surtout un règlement démocratique traditionnel propre à l'espace public africain par la parole libérée. Elle est une démarche de résolution des conflits en interpellant dans le dialogue, les politiques et en préservant l'harmonie sociale. On observe, à cet égard, une évolution quelque peu encourageante. En effet, constate, J. Semelin (2005):

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Parmi tous les drames que connaît la planète, il en est quelques-uns qui produisent parfois comme un électrochoc pour cristalliser la formation d'une conscience universelle émergente. En dépit d'une apathie générale et d'une « souffrance à distance » plus ou moins contemplative, des individus peuvent se transformer en véritables acteurs sociaux, devenir les entrepreneurs collectifs d'une œuvre commune visant à limiter, juguler, atténuer les causes ou les effets de la violence de masse [par la palabre] (p. 572-573).

Cette prise de conscience doit se faire par un engagement responsable à la fois du politique et des citoyens à préserver la paix mondiale, non pas par le recours à la violence contre la violence, mais en étant capables de prévenir et de résoudre de manière désintéressée les zones de conflits latents ou ouverts par la médiation de la parole. Vraisemblablement, soutient J. Semelin (2005, p. 548), ce sont « les manipulations politiques [qui] semblent disqualifier totalement l'usage de cette notion [de la palabre] ». La palabre évite de percevoir l'humanité non pas comme un fragment clos, mais la communauté, la mondialité fraternelle. Il faut une réconciliation-reconstruction qui considère les parties antagoniques dans leurs rapports à la société et la société dans ses rapports aux parties.

C'est pourquoi, les hommes doivent à la fois résister aux aventures folles, conserver les acquis sociaux et les révolutionner par une solidarité agissante et inclusive de tous les membres du corps social. Alors reconstruire est identique à réconcilier et passe par la civilisation de la parole et des comportements des hommes. Cette reconstruction-réconciliation défendue par E. Morin (2010, p. 119), est la volonté de « solidariser, confédérer l'humanité tout en respectant les cultures et les parties, transformer l'espèce humaine en humanité devient l'objectif fondamental et global de toute politique aspirant à la fois au progrès et la survie de l'humanité ». Cette transformation sociale implique une communication vivante permanente entre les parties en conflit et, au-delà, entre les particularités culturelles, ethniques, nationales qui forment l'unité générique du corps social. Cette fonction ontologique de la palabre permet de réguler les différends qui opposent les individus et les communautés, en les inscrivant dans un processus dialogal de la parole démocratisée.

À cet effet, dans le vivre-ensemble, E. Morin (2010, p. 119), perçoit que « la diversité humaine est le trésor de l'unité humaine, laquelle est le trésor de la diversité humaine ». Cela dit, les antagonismes politiques et sociaux doivent se convertir en atouts de développement et de consolidation du pacte social. La réconciliation-reconstruction évite de détruire le destructeur ou de créer en lui la peur des représailles, mais lui donne la possibilité d'un mea-culpa thérapeutique. La reconstruction post-conflit dans la sauvegarde du bien commun, le vivre-ensemble passe de l'affrontement au rapprochement. Dès lors, la réconciliation post-crise, s'apparente chez, M. Walzer (2006, p. 375) à « un acte de libération psychologique ». La distinction morale qui la caractérise annihile les pathologies sociales que souvent les institutions démocratiques n'arrivent plus à évacuer.

3. La justice transitionnelle dans le processus de réconciliation

Dans la démarche de J.-F. Petit et L. Ki-Zerbo (2012, p. 35), « pour réconcilier une communauté politique déchirée par les crimes de masses, la justice transitionnelle use de modalités diverses, peine, pardon, réconciliation, vérité, confession... ». Cette initiative politique devrait permettre de recoudre le tissu social déchiré par un conflit ou une crise.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

3.1. Les présupposés éthiques et juridiques de la justice transitionnelle

Lorsque la justice transitionnelle est conçue comme moyen d'une action politique, en ce moment, disent J.-F. Petit et L. Ki-Zerbo (2012, p. 48), « la fin c'est l'instauration du régime démocratique avec un équilibre suffisant entre les factions d'un peuple pour soutenir les nouvelles institutions, pérenniser la paix, ouvrir à une réconciliation ». Dans le processus de réconciliation, J.-F. Petit et L. Ki-Zerbo (2012, p. 39), évoquent l'idée que « Ricœur a soutenu que la hauteur du pardon va jusqu' à la profondeur de la faute. Et que puisque la hauteur du pardon peut égaler n'importe quelle faute, rien ne serait, à proprement parler, impardonnable ». Ce qui veut dire que toute réconciliation sincère est possible.

La justice transitionnelle en Afrique renvoie aujourd'hui à la reconstruction très souvent économique alors qu'elle devrait être psychologique et morale. Réconcilier exige surtout la réédification de la conscience sociale, le renouvellement du regard porté sur l'autre, la reconnaissance et le respect de sa subjectivité-différence comme conditions idoines de la solidification du socle du vivre-ensemble, que Kant appelle « l'insociable sociabilité ». Il en est ainsi précisément du rôle de la justice transitionnelle, comme l'exige, S. Mahamadé (2012, p. 20) parce qu'elle « demeure portée par la logique de l'organisation de la satisfaction des besoins, engagée dans la lutte contre la violence de [l'homme] [...] pour sauvegarder, conserver la vie humaine ». Dans ce sens, la justice transitionnelle refonde la société à travers les bases institutionnelles et sociales d'un nouveau contrat social.

Elle ne devrait pas considérer les questions sociétales de façon abstraite, mais tenir compte de celles qui contribuent au maintien de l'équilibre individuel et de celui de la communauté. Considérer la réconciliation-justice comme une sorte de catharsis du cœur et de la raison, c'est donner sens à sa mission d'équilibre et d'harmonie sociale, en faisant disparaître les ressentiments survenus lors des conflits. Elle se fait dans une sorte d'adhésion totale consistant à réapprendre à vivre en communauté en n'évitant ce qui, jadis a pu être cause et effet néfaste de crises, de guerres et de violences. La réconciliation donne ainsi droit à la parole, à l'écoute et au pardon en ayant pour objectif, la pacification des cœurs et la pacification sociale. Ce faisant, D. Maugenest (2005) fait cette recommandation car :

Au sein de conflits difficiles à résoudre ou apparemment inextricables, en appeler [à la palabre] ne consiste pas à recourir à quelque deus ex machina, à un principe transcendantal extérieur et supérieur à ces conflits et venant les trancher comme par miracle. En appeler [à la palabre] consiste plus simplement, mais non sans difficultés sans doute, à rechercher au cœur de ces conflits sociaux et historiques très concrets, en quoi consiste ici et maintenant ce bien pour les parties aux prises les unes avec les autres, mais aussi pour le corps social tout entier, tout aussi intéressé au règlement des conflits entre membres, au lieu d'en être victime (p. 63).

La démarche inductive à l'épreuve des circonstances chaque jour renouvelée, constitue l'essence de la palabre. Et c'est le fruit d'un dialogue, toujours privilégié entre tous les membres du corps social. Dès lors, la praxis de l'intersubjectivité se rattache à la liberté d'expression par l'auto-affirmation grâce à un usage public de la raison et du langage. Cet usage public de la raison étend l'exercice de la communication spirituelle et matérielle de soi en sa pleine transparence. L'erreur de l'Afrique, constate J.-G. Bidima (1997), c'est que :

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

L'institution de l'État a rompu comme le dirait Arendt le fil de la tradition de la palabre en instaurant une élite qui n'a pas appris la perte de souveraineté de soi. L'État a érigé un mode de vivre-ensemble qui échoue, parce qu'au-delà des constitutions, de la solidarité obligée, des décrets, il manque la parole donnée et la reconnaissance de soi et de l'autre qui cimentaient autrefois le vivre ensemble. La relation politique est devenue en Afrique synonyme de relation étatique, comme si elle se réduisait à cela (p. 42).

La justice transitionnelle a pour instrument privilégié la parole ou la palabre. Son objectif ; la réconciliation, institue un espace public source de liberté pour tous. Dans le processus de réconciliation, la palabre n'est pas un procès d'intention ni un espace de règlement de compte. La régénérescence sociale se vérifie, chez J.-G. Bidima (1997) dans la palabre où :

Nous assistons toujours à un double mouvement : d'une part, on règle les problèmes relatifs à la gestion du pouvoir au sein de la communauté et, d'autre part, on redéfinit les nouveaux garants de la transcendance par l'usage public de la parole en réactivant certains symboles liés au temps, à l'espace et au sujet. La palabre repose donc, dans ce mouvement presque continu, des problèmes relatifs au pouvoir et à l'autorité (p. 42).

Ce faisant, la relation au pouvoir et à l'autorité devient la substance réflexive de la palabre, car elle conduit à une intégration participante de l'autre au corps social. Dans la réconciliation-justice, aucune instance organique n'influence les protagonistes, si ce n'est que l'agir communicationnel équitable pour tous.

3.1. La médiation-neutralité : une norme psycho-sociale

La médiation est une action de servir d'intermédiaire entre deux êtres. C'est une entremise destinée à mettre d'accord, à concilier ou à réconcilier des personnes. C'est surtout un processus par lequel on passe d'un terme initial à un terme final¹. La neutralité n'appartient à aucun des belligérants, à aucune des parties adverses. La médiation-neutralité serait une objectivation du processus de réconciliation, c'est-à-dire parvenir à une finalité de paix. La fonction sociale et éthique que J.-G. Bidima (1997, p. 71) met en relief, fait que « la médiation n'est pas ici pensée sous son seul aspect agonistique, en tant que résolution des conflits, mais comme ce qui, au sein de l'affirmation du « je » lui rappelle qu'il y a un « tu », gage de l'intersubjectivité. La vie dans l'espace public n'est possible que si l'exigence d'intersubjectivité est posée a priori et promue a posteriori ». Elle intervient pour sceller le pacte social rompu par la situation de conflit d'abord entre les protagonistes, ensuite entre eux et la société. Le diagnostic des problèmes sociétaux est fait tout en prévoyant les solutions idoines et durables qui renforcent et raffermissent la consolidation du pacte social par la vertu de la parole libérée.

Le traitement équitable du « je » et du « tu », symbolise l'altérité et l'esprit de justice commutative. Ce qui veut dire que le médiateur joue le rôle d'un thérapeute qui, pour J.-G. Bidima (1997, p. 47), utilise la parole qui « exorcise la violence sociale, la canalise ... ». C'est dire qu'elle a une fonction constructive de la communauté et de l'État. Au-delà donc de l'organisation rationnelle de la vie que le capital a instituée, l'Afrique doit redécouvrir cette sagesse pratique. La médiation-neutralité dans le processus de réconciliation exige une discussion-consensus que prône J. Habermas (2005), car :

¹ Le double sens du terme médiation donné par le dictionnaire le petit Robert 2013 est à la fois didactique et philosophique.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Si nous donnons alors au concept de raison pratique la forme procéduraliste que Rawls lui-même, à travers sa conception de l'usage public de la raison, nous invite à lui donner, nous sommes en droit de considérer comme valides les principes mêmes qui, dans les conditions d'une discussion, pourraient trouver, sans contrainte, une reconnaissance intersubjective (p. 41).

La réconciliation est l'espace par excellence de la procédure. Rien ne s'obtient par la contrainte de la force, car tout se fait par la négociation, la consultation d'autrui et le conciliabule intelligible. La médiation-neutralité s'enracine dans un apolitisme et un objectif de reconstruction durable. Elle suppose l'écoute, la patience, la dignité, le sens de la patrie et l'esprit d'inclusion comme des déterminants de l'opinion droite. La démocratisation, conclut J.-G. Bidima (1997) est contrariée :

Aussi bien en Afrique qu'en Europe, il y a souvent désertion voire défiance à l'égard de la citoyenneté. En Afrique où la politique se réduit à une vaste « victimologie » on ne réfléchit sur l'État qu'en tant que victime de ce dernier, on examine les rapports à l'occident, au christianisme et à l'autre en général qu'en tant que victime, la véritable réflexion politique sera celle qui, tout en n'escamotant pas le moment de l'attestation (comme victime), le dépasse pour analyser le passage de l'individualité à la citoyenneté (p. 122).

Cette opinion droite, devrait permettre à partir d'une vision historique de la société, le passage à la démocratie en épurant la société de la violence, de la peur de l'autre et du mensonge comme formes corrosives du vivre-ensemble. La démocratisation sociale dans sa version post-moderne que revendique Y.-E. Kouassi (2014) exige au cœur de la réconciliation :

D'envisager la vie éthique, à savoir la vie bonne pour soi en relation avec celle des autres, ainsi que les ajustements qu'il lui faudra proportionnellement aux défis du pluralisme éthique et de tous les autres tels que la faim et la misère dans le tiers-monde, la torture et les perpétuelles offenses à la dignité humaine perpétrées dans les États d'injustice, le chômage croissant et les disparités dans la répartition des richesses sociales dans les nations industrielles occidentales, et enfin le risque autodestructeur que représente la compétition atomique pour la vie de cette terre (p. 104).

La culture de la paix ne sera plus une réalité fictive, mais agissante et empirique par l'usage permanent des modalités opérationnelles de la palabre africaine. Le règlement des conflits exige une communication discursive aussi bien en Afrique que dans le monde. Les différents conflits que connaît notre monde, ont pour terreau fondamental l'économie et la politique libérales.

Dans ce cas, la réconciliation doit permettre de transcender les particularités passionnelles et les intérêts en débouchant sur l'universalité du vrai jugement. Se réconcilier avec l'autre, c'est prendre la pleine mesure de l'engagement politique et socio-culturel où j'accepte l'autre sans calcul. Le consensus, norme pacificatrice dans la réconciliation, propre à J. Habermas et J. Rawls, (2009, p. 176) se « limite à clarifier les implications sous-jacentes à l'institutionnalisation juridique des procédures d'auto-législation démocratique ne préjuge pas des résultats que les citoyens devraient eux-mêmes réaliser dans un cadre institutionnel défini par cette procédure ». Le socle communicationnel à partir duquel on peut appréhender la régénération politique comme seul susceptible de produire une résurrection sociale, est enraciné, fondé philosophiquement.

Mais cette unité que représente la réconciliation est qualité supérieure. En effet, l'acte qui l'a engendrée; la parole juridictionnelle, aboutit à l'intersubjectivité compréhensive et, retrouve avec M. Abensour, (2004, p. 62), « une sorte d'autocréation continuée, de grand processus organique, métabolisme spirituel [et

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

empirique] qui mélange tout ce qui vient de la matérialité, du passé, de la nécessité pour laisser ressurgir ces éléments métamorphosés dans la récréation quotidienne d'un tissu [communicationnel] unifiant ». La réconciliation en usant de la parole transfigure les rapports conflictuels en rapports pacifiques. C'est pourquoi la médiation propre à toute vraie réconciliation, n'est pas limitée à l'élaboration d'un cadre juridique ou des procédures dialogales de règlement des conflits entre les sujets rationnels, à la libération de la parole, mais assure la transmission de la fondation éthico-rationnelle, voire sociale du vivre-ensemble.

Elle est pratique sociale et parole-transformation en instituant un consensus discursif. Dans la cosmologie africaine, D. P. Niangoran, (1994, p. 67) réaffirme les cinq objectifs de la palabre dans une gradation ascendante : « Pour le développement de nos littératures (...); pour libérer nos cultures (...); pour enrichir notre science primordiale (...) L'unité africaine est possible, est vraiment possible. Donnons-nous la main. Donnons-nous la main ». Ce consensus ou encore réconciliation, doit remplir ces fonctions sociales qui existaient déjà dans la société traditionnelle et moderne. La vraie réconciliation doit s'enraciner dans la prise de conscience de réaliser la communauté de destin. Selon D. Maugenest (2005, p. 65, l'objectif principal de la médiation-neutralité, « C'est toujours à un compromis social et historique que finit par aboutir [la réconciliation] ». En agissant dans le strict respect de l'autorité de la parole et de l'éthique, on construit une société humaine réconciliée avec elle-même.

Conclusion

La paix ne se retrouve pas dans les catégories juridico-politiques héritées de la démocratie moderne, mais dans la capacité de l'homme à se considérer soi-même comme un écosystème de paix dans son rapport fusionnel entre l'intime et le public, entre le spirituel et le psychisme, entre le psychologique et le social. C'est la cohérence du rapport entre l'intériorité et l'extériorité dont les actes sont l'expression vivante. L'enjeu d'une véritable cohésion sociale post-crise, réside dans la dynamique fonctionnelle de la symbolisation psychologique et sociale et, du sens moral qui en est la trame. La pacification des normes psychologiques est une entreprise de bon sens et requiert la responsabilité éthique et politique de chaque citoyen.

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT
D'ÉTUDES GERMANIQUES DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA
(BOUAKÉ, CÔTE D'IVOIRE)**

27 et 28 octobre 2022

Références bibliographiques

ABENSOUR Miguel, 2004, *La démocratie contre l'État*, Paris, Félin.

ARISTOTE, 1983, *La politique, livre I*, traduit du grec par Pierre Pellegrin, Éditions Fernand Nathan.

BIDIMA Jean-Godefroy, 1997, *La palabre une juridiction de la parole*, Paris, Éditions Michalon.

FRASER Nancy, 2011, *Qu'est-ce que la justice sociale?* Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Estelle Ferrarese, Paris, La Découverte.

GHALI Boutros Boutros, 1995, *Agenda pour la paix, Diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix 2^e édition*, New York, Éditions des Nations-Unis.

HABERMAS Jürgen et RAWLS John, 2005, *Débat sur la justice politique*, traduit de l'américain de Catherine Audard et de l'Allemand par Rainer Rochlitz, Paris, Cerf.

JACQUES Francis, 2000, *Écrits anthropologiques*, Paris, L'Harmattan.

KAUFFMANN Mayeul, 2006, *Gouvernance mondiale et conflits armés*, Paris, L'Harmattan.

KOUASSI Yao-Edmond, 2014, *Colonisations et société civile en Afrique*, Paris, l'Harmattan.

MAHAMADÉ Savadogo, 2012, *Penser l'engagement*, Paris, l'Harmattan.

MAUGENEST Denis, 2005, *Gouverner la violence*, Abidjan.

MORIN Edgard, 2010, *Pour et contre Marx*, Paris, Temps Présent.

OUSSET Jean, 1960, *Le marxisme léninisme*, Paris, Cité Catholique.

PORQUET NIANGORANH, 1994, Dieudonné, *Masquairides Balanfonides*, Abidjan, Le qualitorium.

SEMELIN Jacques, 2005, *Purifier et détruire, usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil.

SOUBISE Louise, 1967, *Le marxisme après Marx*, Paris, Éditions Mouton.

TSE-TOUNG Mao, 1967, *Citations du président Mao Tse-Toung*, Pékin, Éditions en langues étrangères.

WALZER, Michael, 2006, *Guerres justes et guerres injustes*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Simone Chambon et Anne Wicke, Paris, Gallimard.

WIEVIORKA Michel, 2004, *La violence*, Paris, Balland.